#### **COMPTE RENDU REUNION DU 04 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 04 mai à 18 h30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 28 avril 2022.

Etaient présents: M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – Mme CARTON M-Andrée – M. WACSIN Christian – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – M. SERGEANT Christophe – M. BREGNARD Benoit – Mme SWITALSKI Evelyne – M. PLICHON Frédéric – M. HAUTECOEUR J-François – Mme DELHORS Rolande – M. PARENT Cyrille – Mme LELEU M-\_Lise.

Etaient absentes représentées : Mme DUFOUR Karine qui a donné pouvoir à Mme DUFOUR Patricia

Mme LEGRAND Paméla qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

Etait absente excusée : Mme LEGRAND Aurélie

Etait absent: M. DUFLOS Johan -

M. WACSIN Christian est élu secrétaire

#### Objet: Subventions 2022

La séance ouverte, Monsieur le Président informe le conseil municipal de la réunion avec la commission pour examiner les demandes de subvention des associations afin de proposer au conseil municipal les montants à attribuer à chacune des associations.

La commission souhaite que le conseil module les subventions dans le cadre de la continuité des activités de ces associations, activités qui sont soumises aux aléas liés aux contraintes sanitaires en vigueur.

La commission souhaite que les subventions soient modulées en fonction de l'implication des associations dans la vie et les activités communales.

La commission propose donc, d'allouer les subventions selon la répartition suivante :

Amicale Ruminghem Football	800.00
La Note Bleue	1 500.00
Société sportive des archers	500.00
Société de Chasse Ruminghem	500.00
Club des Aînés de Ruminghem	650.00
Amicale Ruminghem Détente	400.00
Section Aiki jitsu-jujitsu	300.00
Association Les Frappadingues	200.00
ADMR de Ruminghem	1 500.00
Cheval Pleine Nature	300.00
Les Gazelles de Ruminghem (Majorettes	) 400.00
Association Modélisme Ruminghemois	400.00
Association Golf du Bois de Ruminghem	300.00
Pablo Kids	300.00
Pilkapasses (Volley et Hand)	300.00
Association Saint Vincent de Paul	700.00
Les restos du cœur	500.00
APEI Les Papillons Blancs	400.00
A.C.P.G C.A.T.M.	150.00
Potamotos	300.00
	***
	10 100 00 /

10 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions proposées. Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts, de leur numéro de SIRET, de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Les crédits figurent au B.P. Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

#### Objet : Centre aéré année 2022

La commune organisera un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 11 juillet au 05 août 2022. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF de 0 à 617	40 €	76€	110 €	130 €
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF supérieur à 617	42€	80€	120€	140€
Extérieurs 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF de 0 à 617	70€	135 €	200 €	220€
Extérieurs 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF supérieur à 617	72€	140€	210 €	230 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Ruminghem bénéficient du tarif Ruminghémois L'attestation de la C.A.F. est obligatoire pour bénéficier du tarif préférentiel.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

#### Objet : Salaires animateurs de l'ALSH 2022

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le salaire du personnel encadrant pour le ALSH de l'année 2022.

L'équipe sera constituée, suivant le nombre d'inscriptions, avec un maximum de :

1 directeur, 2 animateurs qualifiés, 2 stagiaires et 1 non qualifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les salaires suivants :

- Le salaire brut de la directrice est fixé à 120% du SMIC avec un forfait de 23 jours sur la base de 7 heures par jour.
- Le salaire brut des animateurs diplômés est fixé à 110% du SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.
- Le salaire brut des animateurs stagiaires et non diplômés est fixé à 75% du SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Investissements 2022:**

Monsieur le Maire expose la situation des investissements réalisés depuis janvier et chiffre les travaux dont les commandes sont engagées. Il fait le point également sur l'ensemble des travaux programmés sur 2022 et 2023. L'ensemble de ces chantiers a été estimé à environ 1 545 000 euros dont le détail figure ciaprès

# Investissement 2022 (arrondi en millier d'euros)

#### Situation intermédiaire

Rappel : les ressources disponibles affectuées au budget 2022 s'élèvent à 1 616 000 euros

## <u>Dépenses réalisées au 21 avril</u> 293 000 euros

#### Restes à payer sur les marchés en cours

Pont sur la Liette rue Saint Antoine	114 000
Passerelle sur la Liette	17 000
Toiture de l'école maternelle	80 000
Réseaux enterrés projet initial	280 000
Avenants 1 et 2 (la Place et Grand chemin de l'Église)	40 000
Enrobés Rue du Cup et Rue Latérale	122 000
Traversée pluviale petit Chemin de l'Église	7 000
	** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **

660 000

Sous-total : dépenses réalisées et marchés fermés :

70 000	
320 000	
	1 155 000
202 000	
10 000	
26 000	
20 000	
_	
14 000	
35 000	
	14 000 42 000 35 000 glise 20 000 20 000 26 000 10 000 

## Elections législatives :

Pour les élections législatives des 12 et 19 juin, la liste des membres du bureau est établie. Il nous manque un membre pour le 12 juin de 13H à 15 H 30 et deux pour le 19 juin de 13 H à 15 H 30 . Ces créneaux horaires seront à pourvoir par des ruminghémois.

## Rappel des règles d'urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que toute construction ou adjonction de construction ou d'aménagement sont régies par les règles du PLUi et doivent faire l'objet soit d'une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux. Les infractions à ces règles peuvent être lourdes de conséquence.

#### Achats groupés :

L'association prévoit un renouvellement du bureau et invite les adhérents ou tout ruminghémois qui souhaiteraient adhérer a une réunion à la salle des fêtes. Cette réunion est programmée le 20 mai à 19 heures.

## Festivités du 14 juillet :

Le 3 mai était programmé une réunion pour faire le point sur les éventuelles festivités du 14 juillet. Etaient conviés les membres du conseil municipal et présidents d'associations. Un compte rendu sera envoyé aux associations et aux membres du conseil municipal.

Une réflexion est engagée suite au peu de monde présent à cette réunion.